

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N°09-2022  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le mercredi 22 juin 2022 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 16 juin 2022

**Etaient présents (22 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	HONDET	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir (1 délégué) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	LAURIO	Michel	Titulaire

**Etaient absents ou excusés (9 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	BEGORRE	Marc	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire

**Assistaient également à la réunion :** Robin DUBRAY – Stagiaire, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Henri PELLIZZARO – Directeur, Loïcia PRAT – Responsable administrative et financier, Guillaume TOURNADRE – animateur prévention des inondations, personnel du SMBGP

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) :** Mme Anne-Lise GENNEVOIS

**Objet : Approbation du compte administratif 2021**

Le Président rappelle que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le Président précise que dans la partie de séance où le compte administratif est débattu, le Président doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire un Président pour cette partie de séance.

Le comité syndical est donc invité à désigner un Président pour la partie de séance consacrée à l'adoption du compte administratif : Monsieur Philippe ARRIAU est désigné Président de séance.

Il est ensuite fait une présentation du compte administratif 2021 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, dont les résultats sont les suivants :

**Section d'investissement 2021 :**

<b>Recettes</b>	Prévu :	1 947 511,84 €
	Réalisé :	807 924,78 € dont 406 453,36 € de résultats repris de l'exercice 2020 (001)
	Restes à réaliser :	574 177,03 €
<b>Dépenses</b>	Prévu :	1 947 511,84 €
	Réalisé :	950 581,59 €
	Restes à réaliser :	131 267,99 €

**Section de fonctionnement 2021 :**

<b>Recettes</b>	Prévu :	4 970 271,00 €
	Réalisé :	4 604 268,17 €, dont 1 896 310,28 € de résultats repris de l'exercice 2020 (002)
	Restes à réaliser :	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Prévu :	4 970 271,00 €
	Réalisé :	1 488 224,87 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2021**

<b>Investissement</b>	- 142 656,81 €
<b>Fonctionnement</b>	3 116 043,30 €
<b>Résultat global</b>	<b>2 973 386,49 €</b>

Hors la présence du Président et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2021,

**RAPPELLE** que l'approbation du compte de gestion 2021 a fait l'objet d'une décision antérieure.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

**Le Président**

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du GAVE DE PAU" in two lines.

**Michel CAPERAN**